

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

66/371 DU 18/03/86,

DECRET N° _____ /MTERFPPS/DGFP/DGPCE.S.A.V.
F7/10

Portant Promotion au titre de l'année
1978, de Madame ECKOMBAND (Céline),
administrateur des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Administra-
tifs et Financiers - SAF - (Adminis-
tration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 07/12/1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 03/02/1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers - SAF - ;
Vu le décret n° 62/130/AF du 9/05/1962, fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/10/1962, fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62
du 03/02/62, portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/10/1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/06/65, régle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/10/1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980, portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant
nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 85/1423 du 07/12/1985, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985, portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;

Vu le décret n° 86/370 MTERFPPS/DGFP/DGPCE.S.A.V.
F7, portant Inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année
1978, de Madame ECKOMBAND (Céline), Administrateur des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers
- SAF - (Administration Générale).

DECRETE :

Mauzy

ARTICLE 1er. - Madame ~~ECKOMBAND~~ ^{me} ECKOMBAND (Céline), Administrateur de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), en service au Commissariat Politique au Niari, est promue au 2^e échelon de son grade, au titre de l'année 1978, pour compter du 21 Février 1978, ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde, pour compter du 1er Janvier 1981, sera enregistré, publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 10 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Ange Edouard FOUNGUI .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFF/DGPE. 3
- BST.DGFR. 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSEE 1
- SGG/BC. 2
- COMIPO/NIARI. 2

~~X~~